

EMPLOI - RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

RAPPORT COMMANDÉ PAR LA
DRAAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ACCÈS A L'EMPLOI
LOGEMENT / MOBILITÉ / GARDE D'ENFANT

NOTRE EQUIPE



Romain PETIT



Alexandra PIGNY



Ambre QUINSON



Imogen SHERWIN



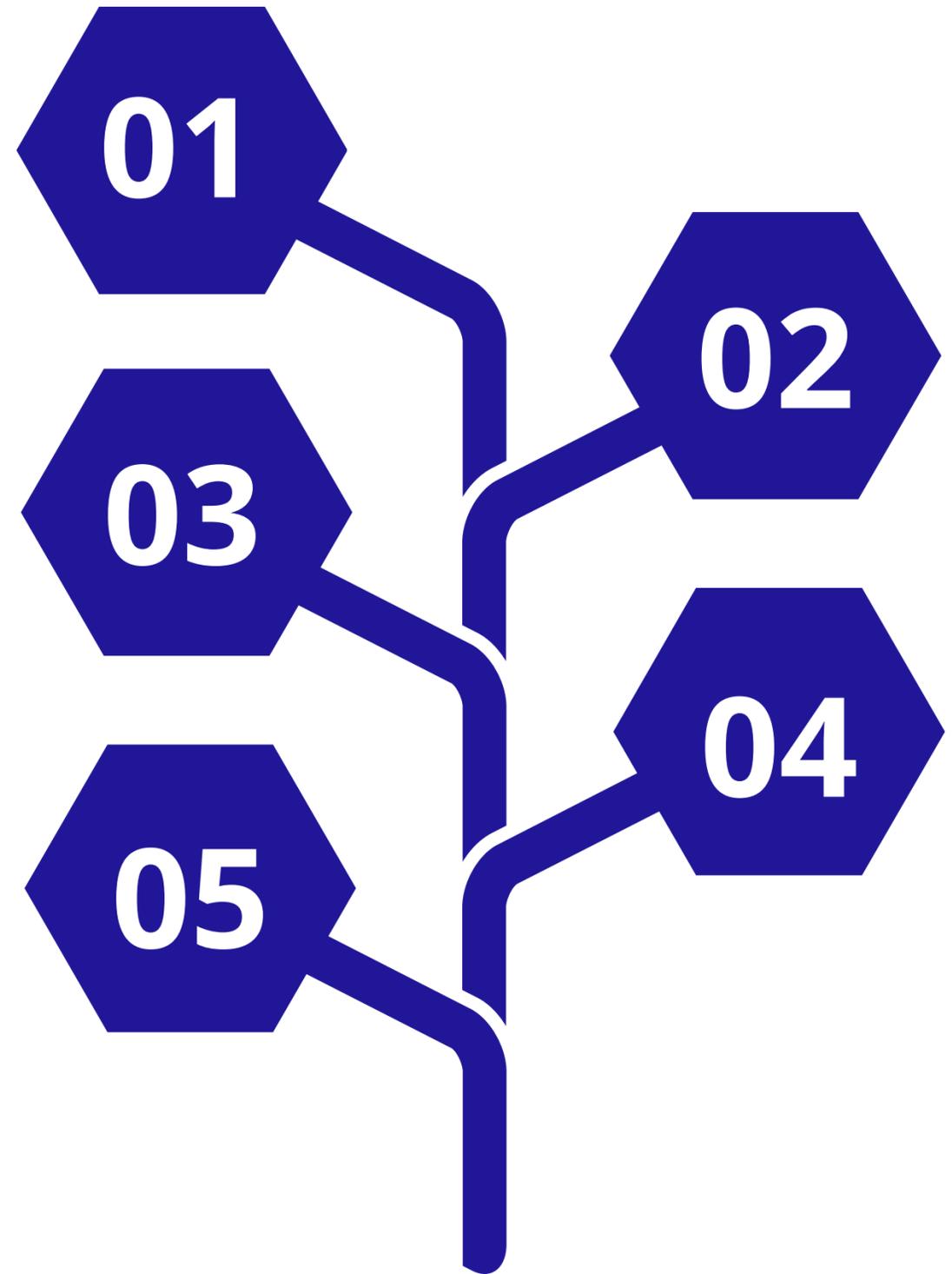
Lucas SZYMCZAK



SOMMAIRE



- 01 LES ENJEUX DE LA COMMANDE
- 02 LA SITUATION ET LES ACTEURS DES IAAS
- 03 ENTRETIENS ET BENCHMARK
- 04 LES BONNES PRATIQUES
- 05 NOS RECOMMANDATIONS



LES ENJEUX DE LA COMMANDE





NOTRE OBJECTIF



Réaliser un guide à destination des industries agroalimentaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de les aider à renforcer leur attractivité en levant les freins périphériques au recrutement. Cette fiche présente des exemples de bonnes pratiques en matière de logement, mobilité et garde d'enfants.

**LA SITUATION
ET LES ACTEURS
DES IAA**



LA SITUATION DES IAA EN AURA

FORCES ET OPPORTUNITÉS

FAIBLESSES

- 78% des entreprises ont moins de 10 salariés
- Problème d'attractivité lié à la mauvaise image du secteur agroalimentaire
- Horaires atypiques (3X8)
- Difficulté d'accessibilité en milieu rural et/ou de montagne



OPPORTUNITÉS

- Grandes entreprises avec des moyens d'actions importants
- Opportunités de coopérations avec des industries d'autres secteurs
- Certaines entreprises disposant d'une marque employeur reconnue
- Intervention des pouvoirs publics
- Diversité des territoires dans lesquelles sont implantées les IAA



LES ACTEURS



**ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES**



**DEMANDEURS
D'EMPLOI**

ENTREPRISES



**ACTEURS PUBLICS
ET PARAPUBLICS**



**ENTRETIENS ET
BENCHMARK**



LES ENTRETIENS : LA PHASE DE RECHERCHE

 PLUS DE 50
ORGANISATIONS
CONTACTÉES

 21 ENTRETIENS
MENÉS

PREMIÈRE PHASE

 DREETS : Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

 DFOR : Direction de la
formation et de
l'orientation

 France Travail
DOMEX : Agriculture,
Agroalimentaire Forêt et
Paysage

 DIRECO : Direction de
l'économie, de l'emploi
et des relocalisations

 ARIA : Association
régionale des industries
agroalimentaires

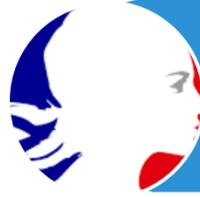
DEUXIÈME PHASE...

 Action Logement

 DDETS 01
Direction départemental
de l'emploi du travail et
des solidarités

 aract
agence régionale
pour l'amélioration
des conditions de travail
Auvergne-Rhône-Alpes
Agence régionale pour
l'amélioration des
conditions de travail

 Alimentec

 DDETS 71
Direction départemental
de l'emploi du travail et
des solidarités

 Polyvia

 DREAL: Direction de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement

 Cfdt: CFDT

 IFV
TITUT FRANÇAIS
VIGNE ET DU

 IFRIA
OUEST
Institut de Formation
Régional des Industries
Alimentaires

 Fergus FERGUS

 TRADIVAL Tradival
ÉLEVEUR DE BOÛT

 DDETS 22
Direction départemental
de l'emploi du travail et
des solidarités

 DDETS 49
Direction départemental
de l'emploi du travail et
des solidarités

 Mamhique

LES QUESTIONNAIRES

ENTREPRISES

Questionnaire des
bonnes pratiques



USAGERS

Introduction de l'expérience
usager par le biais de
France Travail





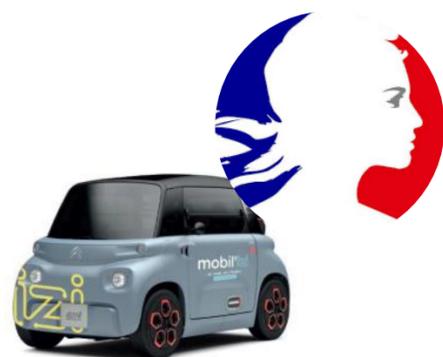
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**BENCHMARK
DES BONNES PRATIQUES**



Réflexion autour du groupe FORVIA sur l'écosystème de travail et l'installation de chercheurs > réflexion macro sur le logement, mobilité et garde d'enfant



Solutions de location de véhicules électriques sans permis, des voitures thermiques ou des trottinettes électriques (DREETS Maine-et-Loire)



Solution de garde d'enfants à domicile en horaires atypiques adaptés au secteur industriel

**LES INITIATIVES DES AUTRES
SECTEURS**



Hackathon en Guyane (2021)
Attribution de trois prix pour les initiatives innovantes concernant les mobilités, le logement et la garde d'enfants



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Dispositif pour l'accès à l'emploi des primo-arrivants (Saône-et-Loire)
Formation FLE, navettes adaptées aux horaires du site, logement en colocation pour les salariés intégrés



Expérimentation "Un toit pour l'emploi" en Meurthe-et-Moselle
Mise à disposition de logements pour les demandeurs d'emploi en situation de précarité

**LES INITIATIVES DES
AUTRES RÉGIONS**

LES BONNES PRATIQUES



ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES IAA : LES BONNES PRATIQUES

LOGEMENT / MOBILITÉ / GARDE D'ENFANTS



TRAVAIL RÉALISÉ EN 2024 PAR
UN GROUPE D'ÉLÈVES-ATTACHÉS
DE L'IRA DE LYON À LA DEMANDE
LA DRAAF AURA



OBJECTIFS :

Guide à destination des industries agroalimentaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de les aider à renforcer leur attractivité en levant les freins périphériques au recrutement.

Cette fiche présente des exemples de bonnes pratiques en matière de logement, mobilité et garde d'enfants.

Dans l'ensemble, il est question de développer et renforcer la marque employeur des entreprises.



ACTIONS POUR LE LOGEMENT :

Constat :

La problématique du logement est surtout liée à l'emplacement de l'industrie géographiquement. Plus l'industrie est située près d'un secteur immobilier en tension ou touristique, plus le prix du logement sera élevé et en décalage avec le salaire de l'employé, plus la zone est rurale, plus le coût sera faible. Cependant, en zone rurale, la question de la distance entre le logement et l'industrie sera plus importante.

BENCHMARK :

GRUPE LIVRADOIS

Possibilité de location de courte durée de logements appartenant au groupe afin de pouvoir faciliter l'implantation des salariés dans le secteur.



EPCI DE CHALON-SUR-SAÔNE

Système d'intermédiation locative (IML) mis à disposition par les EPCI, captés par les associations et mis à disposition des primo-arrivants par la DDETS.



UN TOIT POUR L'EMPLOI DDETS 54

Logements à destination d'un public SDF retrouvant une formation ou disposant d'un emploi. Action portée par un opérateur de l'hébergement, associations et SIAO*.

*SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation

QUI SOLLICITER ?

QUELLES SOLUTIONS ?

ACTION LOGEMENT

Sollicitation en vue de débloquer les aides spécifiques d'accès au logement : garantie visale, locapasse, mobili-jeune afin de débloquer des subventions prenant en charge jusqu'à 100 euros sur le loyer.

ASSOCIATIONS ET DISPOSITIFS DE L'ÉTAT

Services à destination des personnes sans domicile fixe ou en détresse de logement. Exemple : SIAO, Croix-rouge.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Intermédiation locative : intervention d'un tiers social entre le bailleur et le locataire afin de sécuriser les loyers et simplifier les relations.

POINTS DE VIGILANCE :



- La mise à disposition de logements par les collectivités publiques nécessite une coopération entre une multitude d'acteurs (EPCI, entreprises, Action Logement) sur le long terme.
- Nécessité de prise en compte de la situation familiale du demandeur pour lui offrir un logement correspondant à son profil comme le handicap, la taille de la famille, les enfants, la distance avec le centre ville, les établissements scolaires et les transports.

ACTIONS POUR LA MOBILITÉ :



Constat :

La problématique des mobilités est largement corrélée à la localisation et aux horaires atypiques des IAA.
Dans les espaces ruraux et périurbains le manque d'offre de transport oblige les travailleurs à se rendre en voiture sur leur lieu de travail.
Les modalités de travail en horaires décalés rendent inadaptée l'offre de transport en commun pour les salariés.



BENCHMARK :



RECOURS AU PLAN MOBIL'ETHIC - BRUEGGEN

Location de voitures électriques grâce au déploiement du plan Mobil'Ethic sur la commune de Thiers.
Création d'une plateforme de covoiturage et mise en place d'une navette.

BELL FRANCE 5 SITES EN AURA

Mise à disposition de navettes gratuites +
Incitation au covoiturage.



PASQUIER

Prise en charge des frais de mise en place d'une plateforme de covoiturage pendant la première année +
Mise en place d'un garage solidaire.



DDETS MAINE-ET-LOIRE

Dispositif Mobilizi : location de voitures électriques sans permis et de scooters électriques à des personnes désirant accéder à un emploi, à une formation qualifiante ou un entretien d'embauche.

MOBIL'EMPLOI/ MER ALLIANCE

Mise en place par une association d'insertion pour l'emploi de navettes électriques 9 places à la demande.
Prix de 2 €/usagers avec adhésion de l'entreprise
De 5h à 22h.

DDETS DE L'AIN

Coopération avec la structure d'insertion par l'action économique (SIAE)
LUSIE 01 pour mettre à disposition des solutions de mobilité pour un public primo-arrivant (aide au permis, prêts temporaires de véhicule...).



QUI SOLLICITER ? QUELLES SOLUTIONS ?

FRANCE TRAVAIL

Les demandeurs d'emploi peuvent solliciter une aide à la mobilité, notamment l'aide financière destinée au passage du permis B ou encore la prestation Bilan Accompagnement Mobilité (MBI).

INTERCOMMUNALITES

Porteuses de projets de mobilité avec l'instauration / modification des lignes de bus et de voies de mobilités douces.

COLLABORATION INTER-ENTREPRISES

Si situées au sein du même secteur géographique :

- Mise en place de navettes pour les horaires décalés (Cf Mer Alliance/ Mobil'Emploi en Cornouaille avec navette 9 places).
- Création d'un fichier de covoiturage inter-entreprises.

PLATEFORMES DE COVOITURAGES

Péreniser l'utilisation des plateformes de covoiturage mises en place par les pouvoirs publics.
Ex: Mov'ici de la Région

POINTS DE VIGILANCE :



- La problématique de la mobilité est fortement liée à la question du logement. Les réflexions sur des solutions contraignent donc souvent les différents acteurs à devoir traiter ces deux problématiques simultanément.
- La gestion du transport public est exercée par différents acteurs publics (EPCI et régions), ce qui oblige à réfléchir sur deux échelles.
- Coût élevé de la mise en place de navettes privées pour les entreprises. Il est donc nécessaire de favoriser le partage du prix de cette solution avec plusieurs entreprises à proximité.

ACTIONS POUR LA GARDE D'ENFANTS :



Constat :

Le besoin en garde d'enfants s'étend sur pratiquement un tiers, voir la moitié de la carrière d'un actif ayant un ou plusieurs enfants.
La spécificité des industries agroalimentaires fonctionnant sur la base d'horaires non conventionnels constitue un obstacle majeur. En effet, ces horaires atypiques compliquent et rendent onéreuses les solutions de garde d'enfants.

BENCHMARK :



AFPA AVEC L'AIDE DE LA DDETS 38

Création d'une micro crèche dans le centre de formation bénéficiant au stagiaire en situation monoparentale et en réinsertion + quartier prioritaire de la ville à proximité.



CLINIQUE DU VAL D'OUEST ECULLY

Crèche d'entreprise : des berceaux réservés pour les salariés ainsi que des horaires étendus et adaptés à l'activité du secteur.



MAMHIQUE BRETAGNE

Services spécialisés : emploi de garde à domicile en horaire atypique et en collectivité. Surcoût de la prise en charge assuré par l'employeur par une cotisation annuelle et versement mensuel du CESU aux salariés.

FRANCE TRAVAIL GUYANE

Organisation d'un hackathon en Guyane pour lever les freins à l'emploi. Le 1er prix est un projet de création d'une crèche spécifique pour les demandeurs d'emplois.



GROUPE JULES & JULIETTE À DIJON

Société de micro-crèches et de garde à domicile intervenant sur des horaires étendus allant de 6h à 20h, le samedi ainsi que les jours fériés.



QUI SOLLICITER ? QUELLES SOLUTIONS ?

CAF CNAF MSA

Accompagnent et financent la création de crèches ainsi que les parents avec le complément de libre choix du mode de garde (CMG).

ENTREPRISES PRIVÉES OFFRANT DES SOLUTIONS SPÉCIFIQUES EX : MAMHIQUE

Solution de garde d'enfants pour les couples ou familles monoparentales travaillant avec des horaires atypiques. Versement de CESU par l'employeur. Tarifs plus attractifs que la réservation de berceaux en crèche (reste à charge de 1€90 de l'heure pour les parents).

COLLABORATION INTER-ENTREPRISES

Création de crèches communes à plusieurs entreprises lorsqu'une proximité géographique le permet.

POINTS DE VIGILANCE :



- Les solutions pour la garde d'enfants au sein des IAA sont très rares et coûteuses.
- Le secteur est moins investi par les jeunes parents actifs donc il y a peu de demande. Il est très coûteux d'ouvrir des solutions dans l'unique but d'être attractif auprès de ce public.
- Le modèle économique de garde d'enfant ne doit pas reposer uniquement sur les parents pour garantir leur fidélité en IAA.

**NOS
RECOMMENDATIONS**



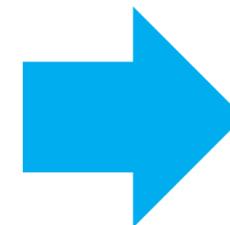
NOS RECOMMANDATIONS

1

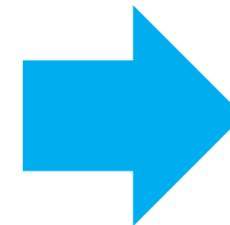
Optimiser la diffusion, veiller à l'actualisation et approfondir les livrables produits

2

Opérer un travail de sensibilisation et d'information à destination de publics cibles pour leur permettre de connaître les aides possibles



Constat que les aides disponibles ne sont pas assez connues par les entreprises ou les demandeurs d'emplois



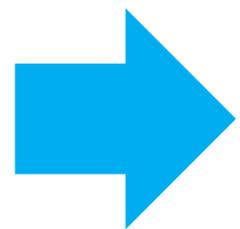
Se référer à la cartographie des acteurs de la DRAAF

NOS RECOMMANDATIONS

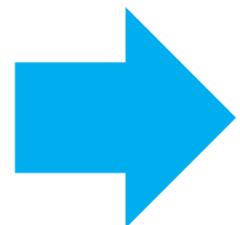
3 **Travailler à l'échelle des départements et bassins d'emploi, en réalisant un état des lieux des besoins des entreprises sur ces questions**

Favoriser les synergies entre entreprises : du renforcement de la collaboration locale sur des thématiques précises (navettes, covoiturage, etc) au groupement d'employeurs

4



Les DDETS ont un rôle pivot pour agir à ces échelles, en lien avec les acteurs locaux



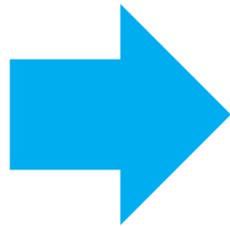
Travailler en lien avec les comités locaux pour l'emploi



NOS RECOMMANDATIONS

5

Aménager le territoire par l'installation de moyens de mobilité permettant aux employés de se rendre sur les lieux d'emploi



Renforcer les synergies entre acteurs de la mobilité

COMMENT PROCÉDER POUR LIMITER LES FREINS A L'EMPLOI :

1

Optimiser la diffusion, veiller à l'actualisation et approfondir les livrables produits

Approfondir ce travail, en identifiant notamment les conditions de succès de ces différents initiatives. Rendre ce document accessible aux entreprises pour favoriser la duplication des bonnes pratiques, et l'actualiser régulièrement.

2

Opérer un travail de sensibilisation et d'information à destination de publics cibles pour leur permettre de connaître les aides possibles

Cibler les publics ayant vocation à intégrer le secteur de l'industrie agroalimentaire afin de mieux les accompagner dans leur installation. Il peut être envisagé de favoriser la mise en relation des différents acteurs institutionnels, pour mieux connaître les aides offertes.

3

Travailler à l'échelle des départements et bassins d'emploi, en réalisant un état des lieux des besoins des entreprises sur ces questions

Les DDETS ont un rôle pivot pour agir à ces échelles, en lien avec les autres acteurs locaux. Il s'agit notamment de travailler ces questions en lien avec les comités locaux pour l'emploi déjà existants.

4

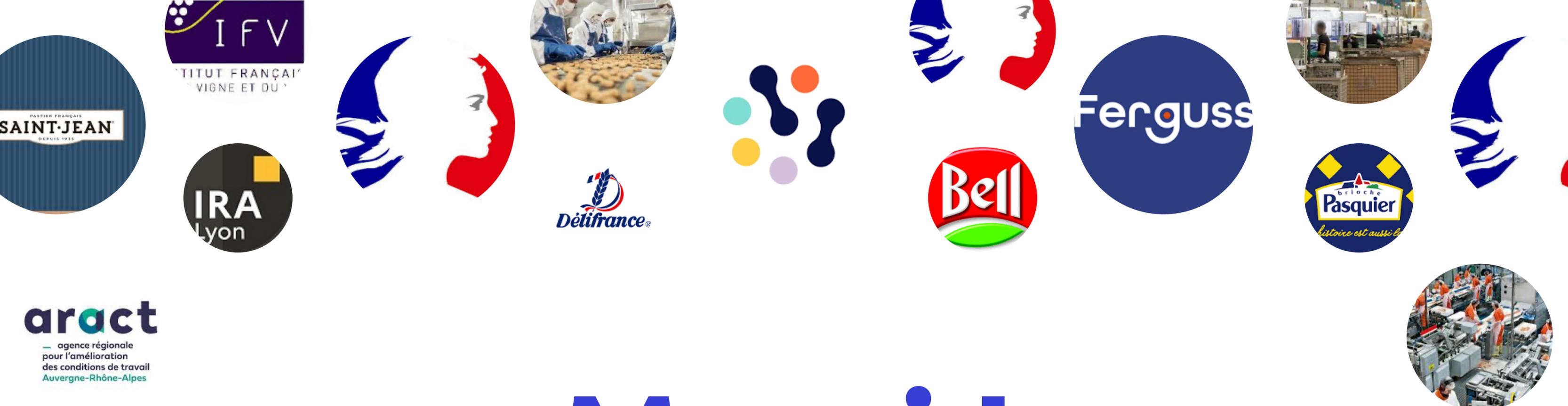
Favoriser les synergies entre entreprises : du renforcement de la collaboration locale sur des thématiques précises (navettes, covoiturage, etc) au groupement d'employeurs

Favoriser les rapprochements entre entreprises, notamment lorsqu'elles sont sur un même site, pour développer des approches communes. Développer également la pratique du groupement d'entreprises afin de permettre l'emploi, par les salariés, auprès de plusieurs entreprises et l'externalisation des missions de gestion des ressources humaines.

5

Aménager le territoire par l'installation de moyens de mobilité permettant aux employés de se rendre sur les lieux d'emploi

Renforcer les synergies entre acteurs de la mobilité. L'émergence de la pratique des vélos et des trottinettes en libre-service constitue une opportunité intéressante pour les pouvoirs publics . Il conviendra dans cette perspective de soumettre des projets d'aménagement aux intercommunalités.



aract
— agence régionale
pour l'amélioration
des conditions de travail
Auvergne-Rhône-Alpes

Merci !

